

La traque de la TRACC

1. Décret et Arrêté, J. O. du 25 01 2026

Le gouvernement a arrêté la trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC). Ces documents sont quasiment identiques aux projets de septembre dernier, que nous avons à l'époque longuement commentés et critiqués lors de la consultation publique ainsi que dans notre infolettre n°7.

Citons l'avocat spécialisé Maître Gossement : « (...) Cette trajectoire a une valeur uniquement informative et réglementaire : elle ne s'imposera pas au législateur ni même aux autres autorités administratives. Elle ne crée pas de nouvelle obligation pour personne. La mise à jour de cette trajectoire restera facultative. Ses modalités exactes ne sont pas précisées par ce décret. Le décret précise tout au plus que cette mise à jour sera faite en fonction des rapports du GIEC et que les niveaux de réchauffement correspondants pour la métropole et les outre-mer seront établis sur « sur la base de données fournies par l'établissement public Météo-France ».

Rien n'est dit sur les conditions d'évaluation de la trajectoire révisée, la consultation du public, la consultation des experts et notamment du Haut Conseil pour le Climat, le type de texte utilisé etc..

Le Gouvernement n'a pas entendu définir l'articulation entre cette trajectoire et les documents d'urbanisme et de planification (PLU...). En l'état, les auteurs de ces documents n'ont aucune obligation de faire référence et de décliner les exigences de cette trajectoire.

Le Gouvernement n'a pas non plus clairement défini l'articulation entre ces textes et le troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3) présenté le 10 mars 2025 par la ministre ».

<https://www.gossement-avocats.com/blog/climat-le-gouvernement-publie-une-trajectoire-de-rechauffement-de-la-france-metropolitaine-de-2-c-a-lhorizon-2030-de-27-c-a-lhorizon-2050-de-4-c-a-lhorizon-2100-decret-e/>

En l'état, la TRACC n'est guère plus qu'une sorte d'invitation aux collectivités territoriales à en tenir compte dans leurs documents d'urbanisme (SCoT, PLU notamment). Une invitation, pas une obligation, une référence 'molle' dont la portée est pour le moment encore très limitée. Certes elle pose qu'« On ne pourra plus dire qu'on ne savait pas. ». Mais quoi exactement ?

**Il est encore temps d'agir :
chaque fraction de degré compte !**

2. La critique systémique de Nathanaël Wallenhorst

A cette question, la réponse postée par le Dr Nathanaël Wallenhorst, membre du Conseil Scientifique du CMDE et Mathias Rollot, maître de conférences à l'ENSAG, est sévère.

Extraits, plus particulièrement liés à la montée des eaux : « (...) [la TRACC] omet en réalité la dimension systémique du réchauffement climatique et ses conséquences sociétales (...) de nombreuses incompréhensions des enjeux en cours apparaissent sur une carte synthétique annonçant qu'il faut s'attendre à ce qu'en 2100 Lille ait le climat de Bilbao, Paris celui de Montpellier, et Toulouse celui de Valence. Ce serait rassurant si ce n'était que cela. Mais la réalité est tout autre.

(...) La réduction (...) passe sous silence, a minima : la multiplication des événements extrêmes (inondations, tempêtes, sécheresses, méga-feux, canicules, etc.), la montée des eaux (les altérations territoriales et les déplacements de la population française qui vont avec) (...), l'altération du cycle de l'eau (notamment l'eau qui s'est évaporée de sols desséchés impropres à la production agricole, et retombe sous la forme de pluie diluviennes qui créent des inondations sur des sols imperméables et ne chargent plus les nappes phréatiques) (...) Affirmant cela, le Ministère ne fait d'ailleurs pas que minimiser la catastrophe environnementale en cours : il éclaire assez mal l'importance de sa propre politique d'adaptation. Pourquoi en effet faudrait-il s'adapter s'il ne s'agissait que de cela ?

En se fixant ainsi sur l'adaptation, le gouvernement passe outre le couple notionnel structurant de l'ensemble des travaux du GIEC depuis 1988 : celui de l'adaptation et de l'atténuation. Il fait fi de la priorité qui a toujours été donnée à l'atténuation, et de la question cruciale posée par les communautés scientifiques : est-il seulement possible pour nos sociétés de s'adapter à un climat de +3°C ? En effet, cet état de réchauffement a pour caractéristique de ne pas être un état stable (comme celui que nous connaissons depuis 12 000 ans), mais un moment dans un processus de réchauffement bien plus long et complexe.

Passant outre ces échelles de temps, le discours gouvernemental s'arrête en 2100 comme si la trajectoire



de réchauffement se stabilisait dans 75 ans. Or, sans politique d'atténuation, les températures continueront à augmenter, alimentées par des boucles de rétroactions et des emballements bio-géophysiques qui nous entraînent vers un monde dont on ne sait jusqu'où il sera encore habitable. (...)

L'atténuation n'est pas que nécessaire, elle est vitale. »

Associations, particuliers, pour peser sur le débat public, rejoignez le CMDE: aucune obligation sinon ses Termes de Référence
appsamsaintmalo.fr/collectif-montee-des-eaux/

3. Quelles suites ?

3.1. Le dossier de presse du Ministère donne quelques compléments → citations **avec nos propres commentaires insérés en bleu gras.**

« Données sur l'élévation du niveau moyen de la mer

Dans le cadre du PNACC, le BRGM a réalisé une étude portant sur l'actualisation et la régionalisation des valeurs de référence d'élévation du niveau moyen de la mer à l'aune de la TRACC. **C'est le rapport du BRGM que le CMDE a longuement commenté -avec réserves- dans son infolettre n°7 et par courrier au Ministère.**

L'élévation du niveau de la mer, conjuguée aux phénomènes tempétueux et aux perturbations du cycle de l'eau continentale, fragilise les défenses du littoral. Les territoires littoraux exposés au recul du trait de côte et au risque de submersion marine doivent donc à la fois anticiper et organiser leur transformation sur le temps long. L'objectif de l'étude du BRGM est de présenter les projections de niveau moyen de la mer pour la France (Hexagone, Corse et outre-mer) correspondant à la TRACC. Ce rapport va permettre de mettre à jour les niveaux de référence **Enfin une mise à jour de la Circulaire du 27 07 2011** de plusieurs politiques publiques, dont notamment :

– l'adaptation du référentiel de la prévention des risques de submersion marine selon la TRACC; **C'est le volet PPRSM PPRL pour lequel le CMDE a fait de nombreuses propositions, notamment dans les cas contestés par le CMDE du PPRL de Lège-Cap Ferret et du PPRSM de Saint-Malo.**

– l'accompagnement des élus et leurs services dans l'élaboration des cartes locales d'exposition au recul du

trait de côte à horizons trente et cent ans, en veillant à la prise en compte de la TRACC dans la méthodologie d'élaboration de ces cartes ; **C'est le volet cartographie du recul du trait de côte, pour lequel le CMDE a également fait de nombreuses propositions à commencer par le retrait du scénario « médian » pourtant déjà adopté par certaines communes ou agglomérations.**

– l'accompagnement des grands ports maritimes dans leurs réflexions d'adaptation au changement climatique tant au niveau de leur aménagement que de leurs installations critiques ; **C'est le volet portuaire, aux implications énormes, qui fera l'objet d'une prochaine infolettre du CMDE.**

– l'accompagnement des opérateurs et gestionnaires des grandes infrastructures de transports concernées par l'aléa submersion marine à horizons 30 et 100 ans dans le cadre des études de vulnérabilité qu'ils doivent mener afin d'établir leurs plans d'adaptation au changement climatique ». **Voir le récent rapport du CESE.**
<https://climat2moi.fr/2026/01/18/a-cause-dun-deficit-de-moyens-dadaptation-les-infrastructures-francaises-sont-de-plus-en-plus-vulnerables-au-changement-climatique-cese/>

3.2. Quels poids législatif et réglementaire?

Le décret inscrit donc la TRACC dans le Code de l'environnement ; elle va donc devenir opposable et devra être intégrée dans les documents d'urbanisme qui seront renouvelés à partir de 2027.

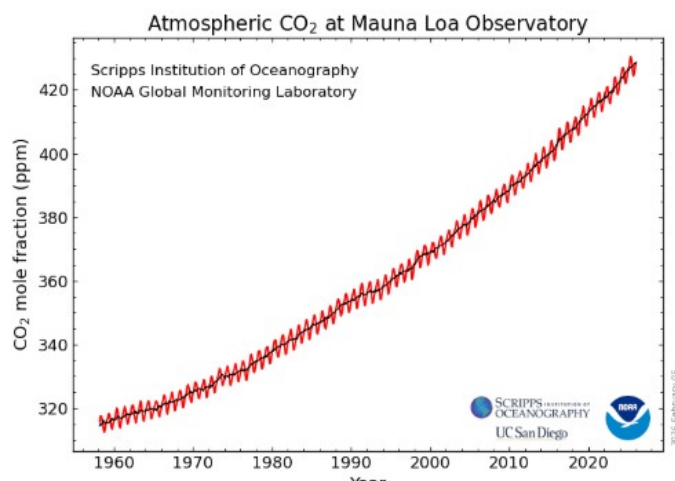
Un travail sera engagé avec les collectivités pour définir les modalités d'introduction de la TRACC dans les documents de planification et sectoriels locaux, les élus locaux garderaient donc un poids important dans cette introduction. Autre inconnue : le caractère "facultatif" de la mise à jour de la trajectoire, qui se fera "le cas échéant" en fonction des meilleures données scientifiques disponibles : GIEC, Météo-France.

Pour la montée des eaux, on sait déjà qu'elle est certaine, accélérée, engagée *a minima* pour des siècles. Ici pas de « facultatif » ou de « le cas échéant », nul besoin d'attendre le prochain rapport du GIEC ou Météo France : on sait déjà qu'il va falloir composer avec + 2 m (cf ¶ 5), et des tempêtes et surcotes de plus en plus fortes.

Oui il va falloir que la TRACC soit durcie et prenne une force bien plus grande.

4. On aimerait tant être optimiste

4.1. CO2 dans l'atmosphère: vers 430 ppm



4.2. Une IA pessimiste sur les modèles climatiques

« En analysant ainsi les données de dix modèles climatiques différents, les chercheurs ont pu prédire les augmentations de température à venir. Sur les 46 régions du monde telles que découpées par le GIEC, 34 sont appelées à dépasser les 1,5 °C de réchauffement dès 2040. Et 26 devraient aller au-delà de 3 °C de réchauffement d'ici 2060. Des seuils globalement franchis plus tôt que prévu dans les études précédentes. » [Nathalie MEYER, Futura 13 01 26; princeps <https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/ad91ca>]

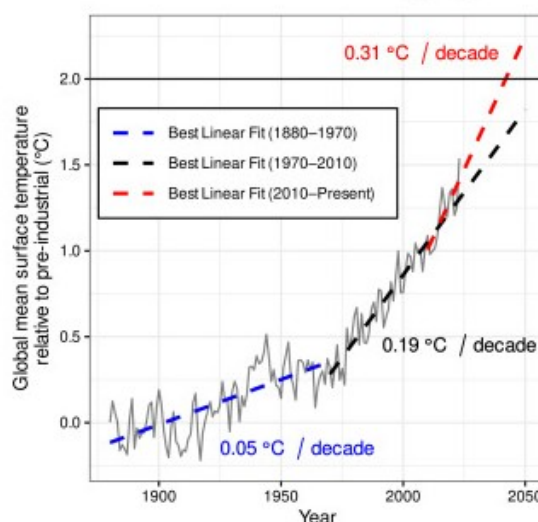
4.3. «La maison brûle et nous regardons ailleurs» (Jacques Chirac)

Thème repris cette fois par l'étude « The risk of a hothouse Earth trajectory »* [Le risque d'une maison chaude], qui alerte sur les nombreux phénomènes de rétroaction (feedback) inhérents à l'emballement du dérèglement climatique.

* <https://www.cell.com/one-earth/fulltext/S2590-3322%2825%2900391-4>

Avec ce graphique qui laisse craindre une montée mondiale des températures au-delà de + 3°C

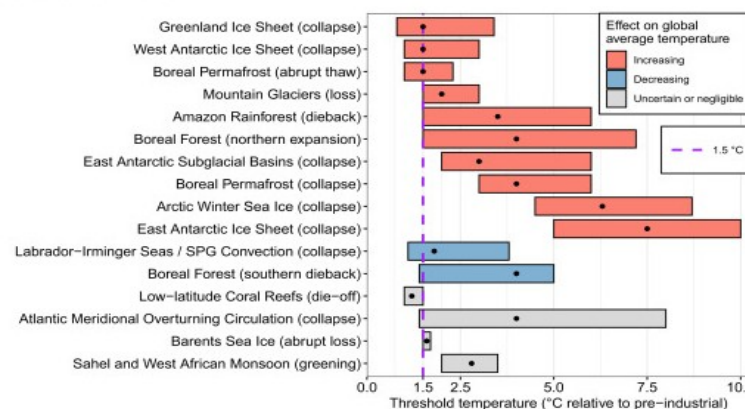
c Near-term accelerated warming projection



Et on y remarque aussi le risque des points de bascule (tipping points*) qui concernent en premier lieu malheureusement l'Antarctique Ouest et le Groenland dès une élévation de températures de + 2,5 °C, risques directs pour la montée des eaux.

* étudiés notamment par le chercheur français Gaël Durand, et développés longuement dans l'ouvrage '2049' de N Wallenhorst.

B Tipping elements



5. L'étude du BRGM sur le recul du trait de côte en Aquitaine

5.1. Le BRGM a réalisé une étude fort intéressante sur le recul du trait de côte en Aquitaine.

L'étude ne tranche pas entre les scénarios « médian » (que nous dénonçons) et « sécuritaire », car ce choix relève de la responsabilité des élus. Mais elle retient pour scénario sécuritaire le 83ème percentile du scénario

La demande du CMDE est que la France :

- se prépare à une montée des eaux de +1,20 m en 2100, et +1,50 m en 2125, par rapport à l'ère pré-industrielle ;
- à + 2 m pour l'immobilier collectif privé neuf ;
- et y intègre la subsidence.

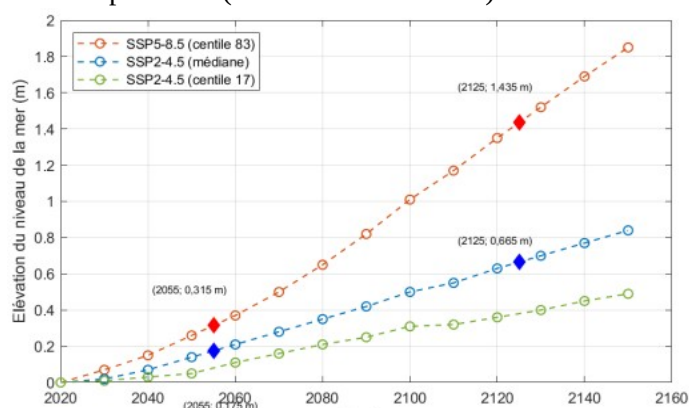
Collectif Montée des Eaux, infolettre n° 12, mars 2026

collectifmonteedeseaux@gmail.com appsamsaintmalo.fr/collectif-montee-des-eaux/

GIEC SSP5-8.5, en ligne avec le rapport du même BRGM de septembre (que nous avons longuement commenté positivement mais avec réserves dans notre infolettre n°9).

Concrètement, l'étude Aquitaine du BRGM retient une anticipation sécuritaire de l'ordre de + 1,44 m de 2020 à 2125 (losange rouge ci-dessous) subsidence incluse, soit 1,60 m depuis le début du siècle ce qui est doublement cohérent avec les demandes du CMDE. Ici, l'horizon sécuritaire passe de + 60 cm à + 1,60 m.

Le CMDE était effectivement parvenu avant même les rapports du BRGM pratiquement aux mêmes valeurs, certes de manière plus empirique mais totalement indépendante (cf notre infolettre n°3).



Après l'effondrement récent de la promenade de Biscarosse, sans parler de Bidart, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, Soulac, la dune du Pilat, Labenne, Lacanau, Mimizan, du Bec d'Ambès, de la centrale nucléaire de Blaye, du bassin d'Arcachon etc (cf notre infolettre n° 10) tous déjà durement confrontés au recul du trait de côte et aux risques de submersion, on voit mal les élus aquitains prendre une anticipation de montée des eaux inférieure.

Et saluons ici la décision de Kerlouan (29) d'établir sa cartographie de recul du trait de côte sur une anticipation prudente et responsable de +1,34 m d'ici à 100 ans, cohérente avec ce qui précède, qui tranche avec les choix pour le moins imprudents d'autres communes ou agglomérations. Réalisme, enfin ?

Le CMDE est totalement apolitique et indépendant, composé d'experts indépendants, d'un Conseil scientifique (Pr. Heidi SEVESTRE, Pr Eric BLAYO, Pr Laurent LABEYRIE, Pr Nathanaël WALLENHORST) et de 8 associations: APEME Cancale, APPSAM Saint-Malo, CODEPPI Lège-Cap Ferret, Écologie Pour Le Havre Le Havre, Osons! Saint-Malo, Intra-Malo Saint-Malo, Rothéneuf Environnement Saint-Malo, Sauvegarde du Trégor Goëlo Penthièvre Lannion

6. Heidi Sevestre et Mathieu Tordeur bouclent leur périple antarctique

Débuté en novembre, le périple de la glaciologue Heidi Sevestre (membre du Conseil scientifique du CMDE) et de l'explorateur Matthieu Tordeur a traversé l'Antarctique en kite-ski, tractant pulkas et radars scientifiques à la force du vent.



En 80 jours, le duo a parcouru 4.000 km (trait bleu ci-dessous) et signé une première française «au service de la science polaire», combinant collecte de données et programme pédagogique 'Under Antarctica'.



Gérard COLLIN
Porte-parole du Collectif Montée Des Eaux
La mer monte, préparons-nous!